

## **CONDITIONS GENERALES GROUPES SEMINAIRES**

### **PRIX ET PRESTATIONS**

Nos prix comprennent :

- \_L'hébergement en Résidence par chambre de 2 personnes.  
(draps, linge de toilette, produits d'accueil fournis et entretien journalier).
- \_L'Hébergement en Bungalow par chambre de 2 personnes.  
(draps, linge de toilette fournis).
- \_La demi pension complète définie en restaurant ou cafétéria.
- \_La boisson comprise à raison d'un quart de vin de table par personne et par repas.
- \_Si définies : Les visites programmées, les dégustations, le souper gastronomique, les soirées dansantes et folkloriques.

Nos prix ne comprennent pas :

- \_Le transport en autocar.
- \_Les communications téléphoniques.
- \_Les activités ou visites supplémentaires non prévus au devis.
- \_Les boissons consommées non prévus au cours et en dehors des repas.
- \_Les produits d'accueil et entretien journalier en hébergement bungalow.

Nos prix sont calculés pour un minimum de 30 personnes.

Néanmoins, les groupes de 20 participants peuvent être acceptés moyennant un supplément journalier. Nous demander.

### **ASSURANCES**

Les groupes bénéficient de la garantie de Responsabilité Civile de l'Exploitation pour tous les dommages corporels ou matériels dont SAINT AVIT LOISIRS aura été reconnues comme responsable. Néanmoins, nous ne saurions que trop vous recommander d'inciter vos groupes à souscrire une déclaration à leur assurance personnelle en cas d'accident.

### **MODIFICATION DES EFFECTIFS**

Au cas où à l'arrivée l'effectif confirmé au préalable par écrit serait inférieur au chiffre prévu, SAINT AVIT LOISIRS facturera la totalité de l'effectif.

### **FACTURATION-REGLEMENT**

Après consultation, SAINT AVIT LOISIRS adressera un devis en double exemplaires. L'organisme devra retourner, sous 10 jours, un exemplaire, dûment accepté, signé et accompagné d'un acompte de 25% du montant total. Au reçu de cet acompte, SAINT AVIT LOISIRS adressera une facture pro forma qui devra être réglée en totalité 30 jours avant la date d'arrivée du groupe. Les autres prestations non prévues au contrat et les dépenses de nature personnelles seront à régler sur place le dernier jour avant le départ.

### **ANNULATION**

En cas d'annulation, celle-ci devra nous parvenir par lettre recommandée.

- \_à partir de la date de signature du devis et jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée, il sera dû les 25% du montant du séjour.
- \_L'annulation du séjour à moins de 30 jours avant le jour de la date d'arrivée du groupe entraîne une indemnité de dédommagement égale au prix de la totalité du séjour à la charge de celui qui demande l'annulation.

### **INTERRUPTION DU SEJOUR**

Les prestations incluses dans les prix du séjour et non consommées par le groupe ne donnent lieu à aucun remboursement quelqu'en soit la cause.

### **REGLEMENT INTERIEUR- TROUBLES ET NUISANCES**

Le groupe doit observer les consignes du règlement intérieur affiché à la réception, il est notamment interdit :

- \_De préparer et de consommer des repas dans les chambres.
- \_D'avoir un comportement susceptible de nuire à autrui.